

Arrêté du maire n°2021/13

Objet : Désignation des membres de la commission communale pour l'accessibilité

La Maire de la Commune de CHAMPAGNE AU MONT D'OR,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 46,

Vu les articles L.2143-3 et R.2151-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les résultats de recensement INSEE de la population légales 2018,

Vu la délibération n°2020/45 du conseil municipal du 9 juillet 2020 créant la commission pour l'accessibilité,

Arrête

ARTICLE 1 : La liste des représentants de la commune à la commission communale pour l'accessibilité est fixée comme suit :

- Bernard REMY, adjoint
- Josette DUCREUX, adjointe
- Guillaume GUERIN, adjoint
- Michelle VAUQUOIS, adjointe
- Gilbert ARLABOSSE, conseiller municipal
- Maria FASSI, conseillère municipale

ARTICLE 2 : La liste des représentants d'associations à la commission communale pour l'accessibilité est fixée comme suit :

- Alain BROUET : Association des Paralysés de France (APF France Handicap Rhône-Ain)
- Marie-Jeanne CARREZ : Association des Parents de Handicapés du Canton de Limonest

ARTICLE 3 : La liste des administrés et des usagers à la commission communale pour l'accessibilité est fixée comme suit :

- Béatrice NEYRET-MORENO
- Yvon DESPRES
- Patrick BUTIN
- Annick CONSEIL

ARTICLE 4 : La présidence de la commission communale pour l'accessibilité sera assurée par la Maire ou son Vice-Président, Guillaume GUERIN, Adjoint au Maire.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du Rhône ainsi qu'à l'ensemble des membres de la présente commission.

Le 8 janvier 2021

Véronique GAZAN

Maire

